Les territoires face aux catastrophes naturelles : le CESE a rendu son étude

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/10/2015

Saisine liée :
LES TERRITOIRES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES : QUELS OUTILS POUR PRÉVENIR LES RISQUES ?

Etude présentée par M. Alain Feretti au nom de la Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques présidée par Jean-Paul Bailly.

Les enjeux actuels et futurs liés à la prévention des risques naturels sont considérables. En effet, l'actualité récente confirme que les catastrophes naturelles touchent régulièrement notre pays et engendrent des conséquences qui peuvent se révéler dramatiques sur le plan humain, comme l' illustrent tristement les inondations subies au mois d'octobre 2015 par plusieurs communes situées sur la côte d'Azur. **L'intensification de ces inondations s'explique en partie par les modifications d ' origine anthropiques apportées sur l'environnement** (imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation, artificialisation des cours d'eau, etc.). Quant au changement climatique, son impact à moyen-long terme sera majeur sur certains phénomènes météorologiques en accentuant les périodes de sécheresse, de vague de chaleur, de précipitation intense, etc.

En outre, au regard des problématiques récurrentes liées au développement des territoires, à la croissance démographique, à la pression foncière sur les zones les plus attractives de notre pays, etc., le CESE privilégie trois approches :

> *évaluative pour améliorer l'efficacité et l'efficience des actions publiques en matière de prévention des risques naturels ;*
>
> *territoriale pour prendre en compte les phénomènes naturels plus spécifiques auxquels sont exposés les territoires ultramarins par exemple ;*
>
> *prospective pour améliorer la prise de conscience du risque et envisager les solutions possibles pour l'avenir.*

Cette étude a aussi pour vocation de présenter les différents risques naturels existants sur notre territoire en insistant notamment sur **les inondations, et les retraits et gonflements des argiles (RGA), qui constituent les principaux coûts économiques des catastrophes naturelles**. Les dispositifs publics déployés en matière de prévention sont ensuite abordés afin de démontrer que les outils existants sont nombreux mais relativement complexes quant à leur mise en œuvre. La dualité du régime assurantiel (= contrat d'assurance terrestre et régime Cat-Nat) est également décrite et confirme que l'indemnisation des dommages est d'un bon niveau, même si cet aspect positif peut être contrebalancé par le fait qu'une certaine forme de déresponsabilisation est constatée auprès des assurés.

Trois séries de pistes sont ensuite mises en avant pour améliorer la prévention des risques et se projeter sur les nombreux défis qui restent à relever dans le futur pour améliorer les stratégies de résilience des territoires et le développement des mesures de mitigation. Cette dimension prospective n'exclut pas pour autant de prendre en considération les évènements passés, pour garder en mémoire l'existence du risque et en tirer les enseignements utiles pour mieux anticiper les catastrophes futures. Un éclairage particulier est porté sur la gestion prospective du risque de crue de la Seine dont le caractère centennal rappelle la forte probabilité qu'une catastrophe d'une ampleur comparable à celle de 1910 puisse se reproduire à plus ou moins brève échéance. Si cette crue se reproduisait aujourd'hui, les dommages auraient des conséquences nationales.

Alain Feretti est consultant, maire de Grambois (84), président de l'UDAF 04 et administrateur UNAF. Il siège au CESE à la section de l'environnement, à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe

de l’UNAF.

© - copyright CESE - Novembre 2026